



Relations grand-mère et petits enfants

Par **BLODWIN12**, le **14/06/2017** à **15:37**

Bonjour,

besoin de conseils juridique :

ma mère insinue que je lui interdit de voir mes filles alors que c'est totalement faux. Elle vit dans un terrain, en caravane, sans eau courante et à 115 km de chez moi, ma voiture ne me permettant pas de faire 230 km aller retour (trop vieille) et ne voulant pas rester dormir chez elle, je n'y vais pas... De plus, elle a trouvé un appartement à louer à 900 KM de chez moi et après elle vient me dire qu'elle ne voit pas assez ses petites filles... MAIS je ne lui interdit pas de venir les voir à la maison.

Elle me dit s'être renseignée auprès d'un service juridique et celui-ci lui aurait dit que c'était à moi de me déplacer et non à elle et que c'était également à moi de lui téléphoner.

Après les derniers échanges écrits que nous avons eu, je me dis que si elle veut voir ses petites filles il faudra que l'on se mette d'accord sur un lieu et une heure mais je ne l'inviterai plus chez moi, ai-je le droit ?

Dans tous les échanges écrits que nous avons eu je lui précise bien que je ne lui interdis pas de les voir.

Que puis-je faire de plus ? elle me dit qu'elle monte un dossier. Quels sont ses droits ?

Merci de vos réponses.

BLODWIN12

Par **joss38**, le **14/06/2017** à **16:44**

bonjour. aucune loi ne vous oblige à garder des liens avec votre mère, à lui téléphoner ,lui rendre visite ou l'inviter chez vous. pour être tranquille une bonne fois pour toutes, écrivez lui en recommandé avec accusé de réception que tel jour à telle heure, vous serez à tel endroit (parc de jeux par exemple) et que vous l'invitez à vous y rejoindre

Par **cocotte1003**, le **14/06/2017** à **17:06**

Bonjour, n'hésitez pas à lui proposer de rejoindre au téléphone vos filles par exemple tous les lundis soir vers 18 heures. Vous ne souhaitez pas la voir seule mais peut être accepteriez vous lors des réunions de famille comme anniversaire. Vous n'avez pas à emmener vos filles chez elle si elle est en capacité de se déplacer, cordialement

Par **BLODWIN12**, le **15/06/2017** à **15:15**

Bonjour, Merci Joss38 j'avais l'intention de lui envoyer une lettre recommandée en lui rapellant que je ne lui interdisais pas de voir ses petites filles...

Cocotte1003, elle ne veut pas venir au reunion familiale car elle est en fait jalouse de mes beaux-parents qui habitant plus près de chez moi (25 km) voient mes filles plus souvent. en mai 2016 elle avait refusé de venir aux anniversaires de mon mari et ma belle-mère qu'on faisait en même temps chez mes beaux-parents. A noel elle m'a dit qu'elle ne voulait plus faire les anniversaires et autres réunions de famille chez mes beaux-parents. Cette année elle n'est pas venu à l'anniversaire de ma fille ainée en avril (on le faisait chez la tante de mon mari n'ayant pas de place chez moi) car elle etait chez elle dans le sud, je ne l'ai donc pas invité en mai pour l'anniversaire de mon mari qu'on faisait chez mes beaux-parents, mais quand elle a vu les photos sur un reseau social, elle m'a envoyé un message me disant que je la privait de sa petite fille, que j'aurais pu l'inviter, qu'elle etait rentré à sa caravane (A la base on devait faire les anniversaires de ma fille et mon mari ensemble chez moi fin mai).

Elle est effectivement en capacité de se déplacer, elle a une voiture neuve mais prend son age comme une excuse (70 ans) mais par contre son age ne la gêne pas pour faire 900 km (1800 Aller retour) en 1 mois et demi....

Par **joss38**, le **15/06/2017** à **15:43**

bonjour. laissez tomber, occupez-vous de vos filles et ne vous prenez plus la tête avec ça; elle peut monter tous les dossiers qu'elle veut, laissez la râler ,que cela ne vous empêche pas de profiter de votre petite famille

Par **BLODWIN12**, le **15/06/2017** à **15:49**

Jos38 j'essaies de ne pas me prendre la tête comme me dit mon mari... Mais cela fait mal quand même car elle est la seule famille qui me reste avec mon frère (ils vivent ensemble et il ne vaut pas mieux qu'elle malheureusement)...

Merci encore pour tout.